

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022
À 18 h 30

Affiché, le 16 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Travaux route Épeigné, rectification choix entreprise
- ↪ Travaux Maison des associations, maîtrise d'œuvre et appel à projets SIEIL
- ↪ Taxe d'aménagement : détermination taux (suite à réforme)
- ↪ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

